
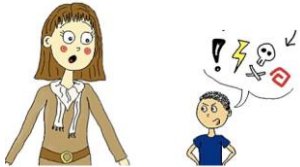






Règlement des cours de récréation de l'école Saint Grégoire

Les élèves

1	 <p>Je joue en paix avec les autres</p>	<p><u>Toute violence physique est strictement interdite</u></p> <p>Je joue calmement. Je respecte tous les camarades et en particulier les plus jeunes.</p> <p>Je ne répons pas à la violence par la violence : je demande au médiateur et si besoin au maître ou au surveillant d'intervenir si nécessaire.</p>
2	 <p>Je suis poli avec tous les camarades et les adultes</p>	<p><u>Toute violence verbale est strictement interdite</u></p> <p>Je respecte tout le monde. Je parle poliment et correctement.</p>
3	 <p>Je veux jouer en sécurité</p>	<p>Je reste dans les zones autorisées. Les maîtres et les surveillants doivent pouvoir nous surveiller. Certains espaces sont donc interdits. Ils sont signalés par des panneaux en maternelle et par un plan et des marquages au sol en élémentaire. En maternelle : sous les escaliers En élémentaire : muret, escalier accès « restauration » sauf passage cantine, escalier accès « classes », local trottinettes <i>Remarque : Ces zones peuvent changer en raison des conditions climatiques.</i></p> <p>Interdiction de remonter dans les classes sans autorisation du responsable de la surveillance. Les toilettes ne sont pas une zone de jeux.</p>
4	 <p>Je suis responsable</p>	<p>Je peux être médiateur : je règle des problèmes sur la cour (1 médiateur par classe / semaine) en cycles 2 et 3 Si j'ai un problème, je rencontre les médiateurs Si les médiateurs n'arrivent pas à résoudre le problème, je vais voir les adultes responsables Je mets mon dossard et je le raccroche sous le préau. Je suis médiateur, j'ai le droit de jouer.</p> <p>J'ai le droit d'être responsable du matériel (1 élève par classe / semaine) Je prends le matériel au début de la récréation. Je pose le matériel dans la caisse et le rapporte dans la classe à la fin de la récréation, Je vérifie que je ne laisse pas de matériel dehors pour qu'il ne soit pas abimé.</p>

5	 <p>J'ai le droit de jouer.</p>	<p>Un espace est réservé dans la cour pour les jeux (cf. PLAN des cours) Le matériel est installé et rangé correctement</p> <p>Le tennis de table en cycles 2 & 3 : un planning est affiché Les jeux de ballon : Cycle 1 : non autorisé - CP/CE1 : autorisé hors préau pas les V - CE2 et CM : autorisé sous le préau pour le football uniquement, pas les V. sur la cour, jeux de ballon avec les mains. Un planning est affiché - non autorisé les jours de pluie, Vélos en Cycle 1 : interdiction de faire du vélo sous le préau, devant le portail et les zones vertes, Pause méridienne : ni ballon, ni vélo</p>
6	 <p>J'ai le droit de vivre dans un environnement propre et agréable</p>	<p>Je dépose les déchets dans les poubelles.</p> <p>Je respecte tous les lieux.</p> <p>Je protège la végétation.</p>

Les parents

1	<p>Nous plaçons nos enfants sous la responsabilité des enseignants et des surveillants.</p>	<p>Dans l'enceinte de l'école, aucun adulte "parent ou visiteur" n'est autorisé à intervenir directement auprès d'un enfant. Seuls les enseignants et le personnel de l'école sont habilités à gérer les conflits dans l'espace scolaire (<i>Tout parent mécontent d'un tiers dans l'enceinte scolaire gère ce différend par l'intermédiaire du chef d'établissement.</i>)</p>
---	--	--

Le chef d'établissement, les enseignants, les asemi et les surveillants

1	<p>Nous assurons la surveillance et faisons appliquer le règlement.</p>	<p>Les enseignants et le personnel assurent une surveillance active. Ils interviennent pour faire appliquer le règlement. Un cahier de suivi est mis en place en cycles 2 et 3 pour relater des faits graves. La cour de récréation n'est jamais laissée sans surveillance : en cas de retard du ou des maîtres de surveillance, chaque maître reste responsable de sa classe. Les signaux sonores fixent le cadre temporel et sont respectés. Aucun retard ne peut être toléré.</p>
---	--	---

En fonction du manquement à la règle et de la gravité de l'acte, l'adulte référent adaptera la sanction. Une réparation pourra être demandée.

Nous nous engageons à respecter les règles de la cour de récréation.

Date Signature de l'élève Signatures des parents Signature de l'enseignant Signature du chef d'établissement

02/09/19